Élus municipaux : indemnités, frais de mission

Délibération modifiant les indemnités de fonction  
des membres du conseil municipal

Le conseil municipal de la commune de ......................

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123‑20 à L. 2123‑24‑1 ;

Considérant que l’article L. 2123‑23 du code précité fixe, à titre automatique, l’indemnité du maire au taux maximal,

Considérant que le nouveau montant de l’indemnité de M. (*ou* Mme) le maire implique de modifier les indemnités des autres membres du conseil municipal, dans la mesure où celles‑ci ne peuvent dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d’être allouées au maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par ...................... voix pour, ...................... voix contre, ...................... abstentions,

**Article 1er. -**  Décide de fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des fonctions d’adjoint et (*éventuellement*) de conseiller municipal, dans la limite de l’enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d’être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l’indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123‑24 et (*éventuellement*) L. 2123‑24‑1 du code général des collectivités territoriales :

 1er et 2e adjoints : ......................  %.

 Autres adjoints : ......................  %.

 (*éventuellement*) Conseillers municipaux : ...................... %.

**Article 2. -**  Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du ...................... .

**Article 3. -**  Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre ...................... du budget communal.

**Article 4. -**  Un tableau récapitulant l’ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (à l’exception du maire) est annexé à la présente délibération en application de l’article L. 2123‑20‑1 du code général des collectivités territoriales.

Fait à ...................... , le ......................

(*Signatures*)